

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CRICQ-CHALOSSE</p>

REUNION DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

Convocation du 20 novembre 2020

ORDRE DU JOUR :

- 1) Renouvellement assurance CNP
- 2) Délibération sur la mise en place du RIFSEEP
- 3) Délibération aménagement place et parking bourg
- 4) Délibération demande subvention amendes de police
- 5) Décision modificative pour investissement
- 6) Questions diverses

L'an deux mil vingt et le vingt-six novembre, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Aimée LABORDE, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, José DUPOUY, Rosine BATS, Rémi LASSALLE, Arnaud ETCHEVERRY, Olivier GAULIN, Sandrine GAVELLE, Jean-Charles DANDIEU, Jean-Michel COMMARRIEU, Sylvie LABORDE, Céline NOUARD, Fabien DUFAU, Nadine THIBAudeau, Michel TASTET, et Cédric CASTAGNOS.

Secrétaire de séance : Rémi LASSALLE

20 h 35 : DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion par M. Rémi LASSALLE, et la signature par les membres du Conseil municipal présents.

1) Renouvellement assurance CNP

Chaque année, nous devons renouveler la convention de la CNP (Contrat National Professionnel) pour valider l'assurance de nos agents titulaires.

Pour 2020, elle s'élevait à 2 888,55 €

Pour 2021, elle sera de 2 944,34 €

Le Conseil municipal accepte le renouvellement avec la CNP.

VOTE : 15 POUR, à l'unanimité

2) Délibération sur la mise en place du RIFSEEP

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a remplacé en janvier 2018 la plupart des primes et indemnités existantes.

Il est composé de 2 primes : l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) part fixe obligatoire et le CIA (Complément Indemnitare Annuel) facultatif.

Après avoir fait l'objet d'une première délibération en novembre 2019, le projet a été examiné deux fois par le comité technique (CT) le 5 octobre et le 9 novembre 2020.

Le comité technique est une instance consultative de la fonction publique, composée des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public dont le nombre est déterminé en fonction de l'effectif des agents en relevant.

Mme le Maire propose, à l'ensemble des membres présents du Conseil municipal, de le mettre en place pour les agents de la mairie à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition.

VOTE : 15 POUR à l'unanimité

3) Délibération aménagement place et parking bourg

Mme le Maire présente à l'ensemble des membres du Conseil municipal, les devis établis par les entreprises BAUTIAA et A. LAFONT pour l'aménagement de la place de la mairie et l'arrière de la salle polyvalente (parking et trottoirs).

Le moins disant a été retenu. La société LAFONT effectuera ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition.

VOTE : 15 POUR à l'unanimité

4) Délibération demande subvention amendes de police

Dans le cadre des travaux de réaménagement de voirie (stationnements, place de stationnement pour personne handicapée, etc.) tels que ceux dont il est question dans le point précédent, il est possible de demander des subventions au Conseil départemental.

Ces subventions sont ce que l'on appelle communément les amendes de police.

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article [L2334-24](#) du CGCT).

Mme le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la demande de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition.

VOTE : 15 POUR à l'unanimité

5) Décision modificative pour investissement

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie et l'arrière de la salle polyvalente (parking et trottoirs), nous devons effectuer une décision modificative pour enregistrer l'opération à l'intérieur de la section Investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES :

Chapitre 23, compte 2315 : Installations, matériel et outillage techniques	- 5 000,00 €
compte 2313 : Constructions	- 10 000 €
 Chapitre 21, Compte 2152 : Installations de voirie	 + 15 000,00 €

Les membres du Conseil municipal approuvent et votent à l'unanimité la décision modificative.

VOTE : 15 POUR à l'unanimité

6) Questions diverses

Arbres

Michel TASTET informe le Conseil municipal qu'il faudrait procéder à la coupe des peupliers en bas du lac.

En raison de la réfection du parking, le poirier, derrière la salle polyvalente sera abattu, car l'été la présence des poires attirent guêpes et abeilles qui représentent un danger pour les enfants et les riverains.

Un magnolia remplacera l'acacia mort que nous avons été obligés d'abattre ainsi que le chêne derrière les arènes.

Un rendez-vous sera pris avec des élagueurs pour le devenir de la grosse sapinette jouxtant le local à côté du boulodrome.

Radars pédagogiques

Nous attendons la livraison des radars pédagogiques.

Téléthon

Rémi LASSALLE, évoque la collecte du Téléthon 2020.

Après décision commune, l'urne sera installée toute la semaine à la mairie afin de récolter les dons.

Vœux 2021

Mme le Maire indique que cette année face à l'incertitude ambiante causée par la crise de la COVID-19, la cérémonie des vœux et le repas offert aux aînés, sont annulés. Plusieurs membres du Conseil municipal proposent que le repas soit fait plus tard dans l'année 2021 si la situation le permet.

21 h 35 : LA SEANCE EST LEVEE